

*En tant qu'employeur, vous êtes responsable de la sécurité et de la santé de vos travailleurs. En inventoriant les risques pour les travailleurs dans votre secteur et votre entreprise, et en prenant les mesures de prévention nécessaires, vous veillez à leur bien-être. Ce document vous servira de base pour inventorier les risques.*

Sur la base de notre expérience dans votre secteur, nous vous proposons un aperçu des éventuels postes de travail et risques qui se présentent dans les entreprises de votre secteur. Cela ne signifie pas nécessairement que tous ces postes de travail et risques sont d'application pour votre entreprise. Il s'agit d'un point de départ en vue de poursuivre l'inventorisation et l'analyse.

Comment cela fonctionne-t-il concrètement ?

- Nous vous conseillons de bien conserver ce document. Celui-ci doit être présenté en cas d'inspection sociale.
- Dans le cadre du plan quinquennal, nous reprendrons contact avec vous après avoir reçu votre cotisation. Ce document sera ensuite adapté à la situation spécifique de votre entreprise au niveau des postes de travail et des risques.
- Sur la base des analyses de risques, Mensura vous fera les propositions nécessaires afin d'éviter ou de maîtriser ces risques.
- Si vous avez des questions ou des remarques à formuler dans l'intervalle, n'hésitez pas à vous adresser à votre expert en prévention Mensura. Vous trouverez les données sur votre document d'identification.

Tout ceci fait partie des services de Mensura Service Externe de Prévention et de Protection au travail.

### Les postes de travail et les risques

<b>Poste de travail :</b>	<b>Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs</b>		<b>5000 (*)</b>
<b>Risques (**)</b>	03.04.00.00	Contraintes ergonomiques	
	04.00.00.00	Contact denrées alimentaires	

<b>Poste de travail :</b>	<b>Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements</b>		<b>9112 (*)</b>
<b>Risques (**)</b>	03.04.00.00	Contraintes ergonomiques	
	03.01.30.01	Savons et produits de nettoyage	
	04.00.00.00	Contact denrées alimentaires	

<b>Poste de travail :</b>	<b>Boulangers, pâtisseries et confiseurs</b>		<b>7512 (*)</b>
<b>Risques (**)</b>	03.01.33.03	Poussières de farine	
	03.04.00.00	Contraintes ergonomiques	
	03.05.03.04	Travail de nuit	
	03.02.09.03	Chaleur industrielle	
	04.00.00.00	Contact denrées alimentaires	

(\*) **Les postes de travail:** Code ISCO (International Standard Code of Occupations)

(\*\*) **Les risques:** Code Mensura